

/GD.

Bourg-en-Bresse, le

A1-60
Aff.2
pièce I

COPIE

CHEVILLARD (Ain)

Département de l'AIN

INSPECTION de la SANTE
13, rue du Docteur ROUX



A - Origine du renseignement :

Extrait du rapport N° 37/2 en date du 3 Septembre 1944, de la brigade de gendarmerie de Brénod et déclarations de M. GRASSET, 51 ans, maire de Chevillard et de Mme LIMOSIN, 30 ans sans profession à Brénod.

- B - Date des faits : 13 juillet 1944
- C - Lieu : Au bord de la route de Brénod à La Cluse.
- D - Etat civil des victimes :
- Magdelaine René, 20 ans, né le 26 mars 1925 à Bourg, célibataire, domicilié à BOURG
 - Bon Aimé, 24 ans, né 5 Octob. 1920 à Bourg, marié, 1 enfant, domicilié à BOURG
 - NALLET Marcel, né le 24 mars 1920, à Bourg
- E - Exposé des faits :

1°/- Résumé :

Le 16 Juillet, un berger a découvert en bordure de la route de Brénod à La Cluse, les corps des 3 jeunes gens portant des traces de balles, avec des figures méconnaissables. On les avait vu traverser Brénod la veille, les mains liées au dos, encadrés par des Allemands, Pas de témoins au moment de leur exécution. Appartenaient à la Résistance.

2°/- Extrait du rapport de gendarmerie N°37/2 :

"Le 16 juillet, les corps de trois jeunes gens de la Résistance ont été découverts en bordure du C.D. N°31. Des constatations, il ressort que ces jeunes gens avaient été frappés, conduits à pied, les mains liées derrière le dos. Ils avaient été vus le 13 du même mois; traversant le village de Brénod et conduits par des soldats allemands. Ces jeunes, ayant la figure ensanglantée, mourant de soif, ont été dans l'obligation de boire au bassin communal, servant d'abreuvoir au bétail. Ils marchaient péniblement et paraissaient exténués; ne pouvant probablement plus suivre la colonne ils auraient été abattus comme des chiens sur le bord de la route, et leur corps poussés au talus. Il n'est pas possible de donner des vues de ces faits, ni de citer des noms des auteurs.

3°/- DECLARATIONS :

a) M.le Maire de Chevillard :

Le 16 juillet 1944, un berger a découvert dans la forêt de Meyriat, en bordure du C.D. 31 à 60 mètres à l'Est de la maison du cantonnier, qui a déjà été brûlée par les Allemands le 6 février 1944, les corps de 3 jeunes du Maquis qui avaient été fusillés par les Allemands, lors des opérations effectuées par eux le 13 juillet 1944. Ces jeunes avaient eu les mains liées, car sur leurs poignets

des traces étaient nettement visibles .J'ai appris qu'ils avaient traversé le village de Brénod, les mains liées au dos. Lorsque je me suis rendu sur les lieux pour faire inhumer ces trois jeunes, ils étaient méconnaissables. Il n'y a pas eu de témoins lorsque les allemands ont abattu ces personnes " .

b) de Mme LIMOSIN :

"Le 13 juillet /44, me trouvant devant mon habitation située au centre du village, j'ai vu passer une colonne allemande .Au milieu de ladite colonne se trouvaient 3 jeunes gens faisant partie du Maquis .Ces derniers étaient gardés par des soldats allemands tenant des bâtons dans les mains. J'ai remarqué que ces trois jeunes gens avaient la figure tuméfiée et recouverte de sang .Ils avaient également les mains liées derrière le dos et ont bu au bassin communal comme des bêtes .Le même soir j'ai appris que ces trois jeunes gens avaient été fusillés par les allemands, sur le territoire de la commune de Chevillard(Ain)

- Indications relatives aux auteurs :

Troupes allemandes .

Renseignements établis par l'Inspection de la Santé de l'Ain, d'après les documents originaux .

BOURG, le 21 Novembre 1944

L'Inspecteur de la Santé

signé : L.PONCET

transmis à Monsieur le Professeur MAZEL .

UR COPIE CONFORME



CHEVILLARD

A.- Origine du renseignement:

Extrait du rapport N° 37/2 en date du 3 Septembre 1944 de la Brigade de gendarmerie de BRENOD et déclarations de Monsieur GRASSET, 51 ans, Maire de CHEVILLARD et de Madame LIMOSIN, 30 ans, sans profession à BRENOD.

B.- Date des faits: 13 Juillet 1944

C.- Lieu: Au bord de la route de BRENOD à La CLUSE

D.- Etat-civil des victimes:

- MAGDELAINE René, 20 ans, né le 26 Mars 1925 à BOURG, célibataire domicilié à BOURG.

- BON Aimé, 24 ans, né le 5 octobre 1920 à BOURG, marié, 1 enfant, domicilié à BOURG

- NALLET Marcel, né le 24 Mars 1920 à BOURG.

E.- Exposé des faits:

1°- Résumé:

Le 17 Juillet, un berger a découvert en bordure de la route de BRENOD à La CLUSE, les corps des 3 jeunes gens portant des traces de balles, avec des figures méconnaissables. On les avait vu traverser BRENOD la veille les mains liées au dos, encadrés par des Allemands. Pas de témoin au moment de leur exécution. Appartenaient à la Résistance.

2°.- Extrait du rapport de gendarmerie N° 37/2

"Le 16 Juillet, les corps de trois jeunes gens de la Résistance ont été découverts en bordure du C.D. N° 31. Des constatations, il ressort que ces jeunes gens avaient été frappés, conduits à pieds, les mains liées derrière le dos. Ils avaient été vus le 13 du même mois, traversant le village de BRENOD et conduits par des soldats allemands. Ces jeunes gens ayant la figure ensanglantée, mourant de soif, ont été dans l'obligation de boire au bassin communal, servant d'abreuvoir au bétail. Ils marchaient péniblement et paraissaient épuisés, ne pouvant probablement plus suivre la colonne, ils auraient été abattus comme des chiens sur le bord de la route, et leurs corps poussés au talus. Il n'est pas possible de donner des vues de ces faits ni de citer des noms des auteurs.

3°.- Déclarations:

a) de Monsieur le Maire de CHEVILLARD

"Le 16 Juillet 1944, un berger a découvert dans la forêt de MEYRIAT en bordure du C.D. 31 à soixante mètres à l'est de la maison du cantonnier qui a déjà été brûlée par les allemands le 6 Février 1944, les corps de trois jeunes du Maquis qui avaient été fusillés par les allemands lors des opérations effectuées par eux le 13 Juillet 1944. Ces jeunes gens avaient eu les mains liées, car sur leurs poignets des traces étaient nettement visibles. J'ai appris qu'ils avaient traversé le village de BRENOD les mains liées au dos. Lorsque je me suis rendu sur les lieux pour faire inhumer ces trois jeunes gens ils étaient méconnaissables, il n'y a pas eu de témoin lorsque les allemands ont abattu ces personnes.

b) de Madame LIMOSIN

"Le 13 Juillet 1944, me trouvant devant mon habitation située au centre du village, j'ai vu passer une colonne allemande. Au milieu de ladite colonne se trouvaient 3 jeunes gens faisant partie du Maquis. Ces derniers étaient gardés par des soldats allemands tenant des bâtons dans les mains. J'ai remarqué que ces trois jeunes gens avaient la figure tuméfiée et recouverte de sang. Ils avaient également les mains liées derrière le dos et ont bu au bassin communal comme des bêtes. Le même soir j'ai appris que ces trois jeunes gens avaient été fusillés par les allemands sur le territoire de la commune de CHEVILLARD (Ain).

F.- Indications relatives aux auteurs: Troupes allemandes.
Renseignements établis par l'inspection de la Santé de l'Ain d'après les documents originaux
L'Inspecteur de la Santé: Dr PONCET
Transmis à Monsieur le Professeur MAZEL



Bon Aimé. Nallet Marcel.

Magdelaine René.

Format 250x176 (Marge 0,50)
Circulaire Ministérielle
du 26 décembre 1904

Gendarmerie Nationale

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10)
Art. 292 du décret sur l'organisation
et le service de la gendarmerie

14 LÉGION DE LYONNAIS

COMPAGNIE

de l'atin

SECTION DE

de l'atin

BRIGADE DE

Brenod

No 44

du 18 Février 1946

PROCÈS-VERBAL

de renseignements
sur la mort de
Larçon, Adrien
tué par les troupes
allemandes à
Chevillard (atin)



Vu, transmis par le Commandant de Chevillard
à M. le Préfet Régional, Service des Recherches Crimi-
nelles, par le Procureur de la République à Lyon
Le 25 Février 1946

Ce jour d'hui *Dix huit février* mil neuf cent quarante *six*
à *seize* heures
Nous, soussignés : *Steury, Hume, et Jolivot, Louis*
gendarmes à la résidence de *Brenod* département
de l'atin revêtu de notre uniforme et conformément aux
ordres de nos chefs *en visite de Commune à Chevillard, et agis-
sant en vertu d'une demande d'arrestation de M. le Préfet*
*Régional au Service de Recherche des Crimes de guerre en-
nemis et au "Mémorial de l'Oppression" sous n° 2241/
I- 60/2 en date du 1^{er} février 1946, transmission Section n°
521/3 du 4 du dit, à l'effet de rechercher dans quelles cir-
constances et par quelle unité a été tué le nommé LARÇON,
Adrien, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1944.*
Pour ce faire, nous avons reçu la déclaration suivante de
Grasset, Albert, 52 ans, maire de la Commune de
Chevillard.
Le 13 juillet 1944, vers 20 heures, les Allemands opérant dans
la Commune, ont arrêté le nommé Larçon, puis vers 20 heures l'
ont exécuté au sommet du village.
Je ne peux vous donner le nom des auteurs qui ont exécuté
Larçon, mais je sais qu'une unité de chasseurs a stationné, mais
j'ignore quel est leur numéro, et ne peux vous donner les noms de
leurs supérieurs hiérarchiques.
Cette unité se composait d'environ 800 hommes, et venait de
la direction de Brenod. Au cours de la nuit qu'elle a stationné
à Chevillard elle a logé chez l'habitant. Celle-ci en quittant la
Commune a pris la direction de St Martin du Fresne.
Je ne peux vous fournir aucune photographie ni vous donner
de documents, vous permettant de faciliter vos recherches.

Lecture faite présentée et signée
Yolande de Larçon

Larçon, Adrien, René, né le 28-2-1916 à Dijon et Yge-
nave, fils de François et de Ballard, Marie, (célibataire)

quatre expéditions destinées: les trois premières, à Monsieur
le Délégué Régional au Service de Recherche des Crimes de Guerre
Ennemis et au "Mémorial de l'Oppression", la quatrième, aux
archives.

Yolande

A - Origine des renseignements

Recueillis à l'Inspection de la Santé

- 1° - Déclaration de M. BADOT, 30 ans, instituteur à Chevillard.
- 2° - Déclaration de M. GRASSET Albert, 51 ans, Maire de Chevillard.
- 3° - Déclaration de Mme TISSOT, 50 ans, cultivateur à Chevillard, annexée au rapport N° 37/2 du 3 Novembre de la brigade de gendarmerie à Chevillard.

B - Datedes faits : nuit du 13 Juillet au 14 Juillet 1944C - Lieu : en bordure d'un chemin à 30 mètres à l'est de Chevillard.D - Etat Civil de la victime :

- LARCON Adrien, né le 28 Février 1916 à vieu d'Izenave

E - Exposé des faits :1° - Résumé

Arrêté par les Allemands à Chevillard dans la nuit du 13 au 14 Juillet; retrouvé tué le lendemain à 30 mètres à l'est du village; portait au visage des traces de coups (oeil droit enflé) et derrière l'oreille blessure par un coup de crosse, tout le haut du visage complètement tuméfié.

2° - Déclarations annexées au rapport de gendarmerie :a) de M. GRASSET, Maire de Chevillard

"Dans la nuit du 13 au 14 Juillet 1944, les Allemands ont arrêté à Chevillard le jeune LARCON Adrien. A plusieurs reprises ils ont interrogé ce dernier et l'ont maltraité, en effet il portait derrière la tête une plaie béante. Entre 0 et 1 heure, les Allemands ont emmené ce jeune homme à trente mètres à l'est du village, en bordure d'un chemin et l'ont abattu comme un chien et laissé sur place. Ce jeune homme n'a pu être ramassé qu'après le départ des Allemands".

b) de M. BADOT, instituteur à Chevillard

"Le 14 Juillet dernier avec Mme TISSOT, j'ai relavé le corps du jeune LARCON Adrien, âgé de 28 ans, tué par les Allemands dans la nuit du 13 au 14. Nous avons constaté qu'il portait au visage des traces de coups, en particulier sur l'oeil droit qui était enflé démesurément. Il portait en outre derrière l'oreille une blessure semblant produite par un coup de crosse. Tout le haut du visage, à partir de la bouche, était complètement tuméfié, ce qui prouve qu'il avait été roué de coups. Aucune photo du corps n'a été prise à ce moment".

c) de Mme TISSOT, cultivatrice à Chevillard

"Le 14 Juillet dernier, je me suis aidée à relever et à donner les soins au jeune LARCON Adrien, fusillé par les Allemands.

C'est moi-même qui lui ai lavé le visage; j'ai donc pu constater que ce jeune homme avait été frappé et martyrisé par ceux qui l'avaient tué. Il portait à la tête plusieurs blessures. J'ai remarqué en particulier son oeil droit très enflé, et de plus, derrière l'oreille une blessure semblant provenir d'un coup de crosse. Enfin toute la partie supérieure du visage était noire et tuméfiée".

F - Indications relatives aux auteurs : Troupes allemandes.

Renseignements établis par l'Inspection de la Santé de l'Ain
d'après les documents originaux

BOURG, le 21 Novembre 1944

l'Inspecteur de la Santé

Dr. PONCET.

Transmis à Monsieur le Professeur MAZEL.



GENDARMERIE NATIONALE

LÉGION

Du Lyonnais

COMPAGNIE

de l'Ain

SECTION

de Nantua.

BRIGADE

de Brénod.

N° de la brigade 103.
de la section 103.

Du 17-4-1944

PROCÈS-VERBAL

CONSTANT

de renseignements sur l'en-

lèvement par

les troupes

Allemandes de

matériel à Mr

GUILLERMET et

à Chevillard.

1. Expédition.

Ce jourd'hui, dix-sept Avril

mil neuf cent quatre, quarante-

à dix heures,

Nous, soussigné, GUERIN, Henri,



gendarme à la résidence de Brénod, département de l'Ain, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

à notre caserne, s'y est présenté Mr Guillermet demeurant à Chevillard (Ain), lequel nous a fait savoir que les troupes d'opérations Allemandes, au cours des opérations de février 1944, conduites dans la commune de Chevillard, lui avaient enlevé une partie de son mobilier et de sa vaisselle

Mr GUILLERMET, Joseph, 43 ans, cantonnier à Chevillard (Ain), nous a déclaré:

" Le 5 février 1944, les Allemands se sont installés dans la commune, dans les fermes voisines de la mienne.

" Vers 17 heures 15' mon fils Henri, âgé de 17 ans, ramenait son cadet de l'école avec une luge et les Allemands pour des raisons que j'ignore, lui ont tiré dessus et l'ont tué.

" Ils n'ont jamais cantonné chez moi, mais ils y prenaient la garde toute la journée et pendant les 3 jours qu'ils y ont resté, ils ont détruit ou emporté: une partie de mon mobilier, de ma vaisselle et de mon outillage. Je vous remets un inventaire des objets perdus.

" J'estime à environ sept mille soixante six Rs le préjudice qui m'a été ainsi causé.

" Je ne suis pas assuré contre le vol. "

Lecture faite, persiste et signe.

En foi de quoi nous avons rédigé le présent, en trois expéditions: La Première, à Mr le Procureur de l'Etat, à Nantua; La Deuxième, à Mr le Préfet de l'Ain, à Bourg; La Troisième, aux archives. Fait et clos à Brénod les jour, mois et an que dessus.

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner également, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures, l'emploi de formules imprimées pour les contraventions, les citations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement si il n'y a pas de faits particuliers à signaler et sans réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est ainsi pour les arrestations d'incriminés militaires défectueux ou absents.

Paris, Nancy, Limoges
Imprimerie Gendarmes
G. 219 non éch.

Guillermet, Joseph, à Chevillard (Ain).

Objets disparus pendant l'occupation Allemande

Un fourneau encaillé état neuf.

quinze Kilos confiture

Une serie de douze petits verres à liqueur

Une serie de douze verres à apperitif

Une douzaine verres ordinaire

Une caisse de quinze bouteilles vin vieux

Cinq poules, une oie et un canard

Un cable de chargeuse 20 mètres

3 rateaux

Outilage menuiserie : 6 meches à bois

12 ciseaux à bois assortis, 4 limes,

un vilbrequin, une cle anglaise, une

paire pince universelle, un equerre, et

3 boutons électrique

Onze cuillères, 11 fourchettes et neuf
petites cuillères à café en metal
chromé.

Une paire gants cuir homme

Une paire chaussettes neuve en laine

Un phare complet de bicyclette

Légion du Lyonnais.:

Compagnie de l'Ain.:

Section de Nantua.:

Brigade de Brénod.:

N° 137

Du 5 Avril 1944.

PROCES-VERBAL
de renseignements
sur des dégats cau-
sés par les Troupes
Allemandes à la mai-
son d'habitation de
Mme GRASSET et à
Pont d'Ain et sis
à Chevillard (Ain).

1. Expédition.

Vu, transmis par le Commandant de la Brigade
à Mr le Procureur de l'Etat, à Nantua.
Le 6 Avril 1944.

GENDARMERIE NATIONALE

--O--



Ce jour d'hui, cinq Avril mil neuf cent-
quarante quatre, à vingt et une heures,

CHERIN, Modeste,

Nous, soussignés: et

GUTHIN, Henri,

gendarmes à la résidence de Brénod, Départe-
ment de l'Ain, revêtus de notre uniforme et,
conformément aux ordres de nos Chefs, en vi-
site de commune à Chevillard (Ain), et enquê-
tant sur les dégats causés à la maison d'ha-
bitation de Mme Grasset par les Troupes de la
Wehrmacht lors des opérations conduites par
ces troupes dans la commune, avons à ce sujet
reçu la déclaration suivante,
de Mr GRASSET, Lucien, 49 ans, cultivateur
à Chevillard:

" Depuis plus d'un an, Madame GRASSET, An-
drée, a quitté sa maison située à Chevillard
pour aller demeurer à Pont d'Ain (Ain).
" J'étais chargé de veiller sur la maison.
" Les Allemands sont venus à Chevillard le 5
février 1944. Le 6 ou 7 février, sans rien
demander à personne, ils sont entrés dans
la maison de Mme Grasset en enfouissant les
portes et en brisant une ~~vitre~~ fenêtre. Ils
ont fouillé tous les meubles et jeté leur
contenu pêle-mêle dans les pièces. Ils ont
transporté les matelas et couvertures dans
la maison voisine, ainsi que divers objets
que nous avons, la propriétaire et moi, ré-
cupérés par la suite. D'après Mme Grasset,
ils ont dû emporter une douzaine de cuillers
à café.

" Tout le linge a été trainé et sali. Un
vélomoteur a été détérioré (fourche avant
cassée). L'installation électrique a été
détruite en partie.

" Je ne puis dire exactement ce qui a été
détruit ou emporté. Seule Mme Grasset pour-
rait le faire et évaluer les dégats.

" J'ai installé de nouvelles serrures
et refermé la maison qu'ils avaient laissé
ouverte en partant.

" Madame GRASSET, Andrée, demeure actuel-
lement à Pont d'Ain (Ain), chez son beau-

.... /

:"frère, Mr Nonnet, Arthur, Café du Centre. "

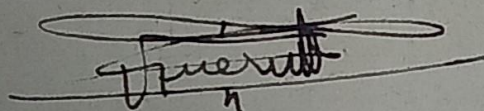
:"Lecture faite, persiste et signe.

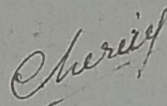
:"Nous avons constaté qu'effectivement, les dégâts rapportés par Mr Grasset étaient réels.

:"Plusieurs personnes entendues verbalement nous ont en tous points confirmé ses dires.

:"En foi de quoi nous avons dressé le présent en: Trois expéditions, destinées: La Première, à Monsieur le Procureur de l'Etat Français, à Nantau; La Deuxième, à Monsieur le Préfet de l'Ain, à Bourg; La Troisième, aux archives.

:"Fait et clos à Brénod, les jour, mois et an que d'autre part.


Grasset


Chérie

COPIE

CHEVILLARD (Ain)

Département de l'AIN

INSPECTION de la SANTE
13, rue du Docteur ROUXA - Origine du renseignement :

Extrait du rapport N° 37/2 en date du 3 Septembre 1944, de la brigade de gendarmerie de Brénod et déclarations de M. GRASSET, 51 ans, maire de Chevillard et de Mme LIMOSIN, 30 ans sans profession à Brénod.

B - Date des faits : 13 juillet 1944C - Lieu : Au bord de la route de Brénod à La Cluse.D - Etat civil des victimes :

- Magdelaine René, 20 ans, né le 26 mars 1925 à Bourg, célibataire, domicilié à BOURG
- Bon Aimé, 24 ans, né 5 Octob. 1920 à Bourg, marié, 1 enfant, domicilié à BOURG
- NALLET Marcel, né le 24 mars 1920, à Bourg

E - Exposé des faits :1°/- Résumé :

Le 16 Juillet, un berger a découvert en bordure de la route de Brénod à La Cluse, les corps des 3 jeunes gens portant des traces de balles, avec des figures méconnaissables. On les avait vu traverser Brénod la veille, les mains liées au dos, encadrés par des Allemands, Pas de témoins au moment de leur exécution. Appartenaient à la Résistance.

2°/- Extrait du rapport de gendarmerie N°37/2 :

"Le 16 juillet, les corps de trois jeunes gens de la Résistance ont été découverts en bordure du C.D. N°31. Des constatations, il ressort que ces jeunes gens avaient été frappés, conduits à pied, les mains liées derrière le dos. Ils avaient été vus le 13 du même mois; traversant le village de Brénod et conduits par des soldats allemands. Ces jeunes, ayant la figure ensanglantée, mourant de soif, ont été dans l'obligation de boire au bassin communal, servant d'abreuvoir au bétail. Ils marchaient péniblement et paraissaient exténués; ne pouvant probablement plus suivre la colonne ils auraient été abattus comme des chiens sur le bord de la route, et leur corps poussés au talus. Il n'est pas possible de donner des vues de ces faits, ni de citer des noms des auteurs.

3°/- DECLARATIONS :a) M.le Maire de Chevillard :

Le 16 juillet 1944, un berger a découvert dans la forêt de Meyriat, en bordure du C.D. 31 à 60 mètres à l'Est de la maison du cantonnier, qui a déjà été brûlée par les Allemands le 6 février 1944, les corps de 3 jeunes du Maquis qui avaient été fusillés par les Allemands, lors des opérations effectuées par eux le 13 juillet 1944. Ces jeunes avaient eu les mains liées, car sur leurs poignets